

CAMTEL: APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AMI/DG/CAMTEL/2021 DU 14/01/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA CAMTEL.

1. Objet

La CAMTEL est une entreprise publique régit par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et par la loi N°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques. Cette dernière dispose dans son article 79 alinéa 1 que « Le contrôle est assuré dans chaque entreprise publique par un ou plusieurs commissaires aux comptes ».

Cette disposition s'inscrit également dans le respect des obligations de l'article 702 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et de groupement économique qui stipule que : « la société est tenue de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant qui certifie que les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

2. Consistance des prestations

Les missions du Cabinet s'exerceront conformément aux Normes Internationales d'Audit. A cet effet, le Cabinet devra se

prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des états financiers ;
- Certifier les comptes annuels de la CAMTEL en réalisant un audit légal ;
- L'efficacité de la structure du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de la
- CAMTEL à préparer les rapports financiers fiables, de maintenir une comptabilité exhaustive (en temps réel) de toutes les transactions et de sauvegarder ses actifs ;
- La qualité de l'organisation comptable en place au sein de la société ;
- La qualité du système de traitement de l'information financière (logiciel) utilisé par la société ;
- L'exposition de la société au risque fiscal.

3. Participation et origine

Le présent appel à manifestation d'intérêt est national et s'adresse à tous les Cabinets de commissaires aux comptes ayant des compétences avérées dans le domaine concerné, disposant des références établies et justifiant des capacités administratives, Techniques et financières requises pour les prestations à réaliser.

4. Financement

Les prestations objet de cet Appel à Manifestation d'intérêt seront financés par le budget de la CAMTEL exercices 2021 à 2023.

5. Remise des offres

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais et quatre (04) exemplaires dont un original et trois copies, marqués comme tel, devra parvenir aux heures ouvrables à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sis à l'Immeuble siège de la CAMTEL, au boulevard du 20 Mai à Yaoundé, porte 602, 6ème étage au plus tard le 29/01/2021. ; à 13h30mn et devra porter la mention ci-après :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001
/AMI/DG/DAP/CAMTEL/2020 DU 14/01/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET EN VUE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES DE LA CAMTEL.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Critères d'évaluation

Les dossiers reçus seront évalués sur la base des critères essentiels et des critères éliminatoires ci-après :

1- CRITERES ELIMINATOIRES

Dossiers administratif ou technique non conforme aux prescriptions de l'AMI;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Note technique inférieure à 75 sur 100

2- CRITERES ESSENTIELS

1. Expérience en audit comptable et financier 20 pts

2. Expérience en commissariat aux comptes 25 pts

3. Chef de mission 20 pts

4. Expert-Comptable 15 pts

5. Premier Auditeur 10 pts

6. Deuxième Auditeur 10 pts

Seuls les cabinets qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 75 sur 100 seront consultés de manière restreinte.

7. Renseignements complémentaires

Toutes les informations complémentaires d'ordre technique, pourront être obtenues auprès de la Direction des Finances et du Budget de la CAMTEL.

YAOUNDE le 14 Janvier 2021
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI